



**À l'attention de Monsieur Philippe KAHN, directeur de la
Direction Départementale des Territoires de haute Garonne.**

9 boulevard Armand Duportal 31000 Toulouse

Objet : Dépôts en berge le long de la Garonne

Odars le 10 octobre 2017

Monsieur le directeur,

Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de vos services, suite à notre courrier du 13 mars 2017 vous alertant sur des dépôts le long des berges de la Garonne sur la commune de Bagiry.

Après plusieurs visites de terrain, nous avons constaté que tout est resté dans le même état, notre association de protection des eaux et des rivières, agréée protection de l'environnement et reconnue d'utilité publique, tenait de nouveau à vous informer de ces dépôts sauvages sont interdits le long des cours d'eau (article L 541-2 du Code de l'environnement).

Nous espérons une nouvelle fois que des mesures seront prises dans les meilleurs délais afin que les berges de Garonne soient réhabilitées et nous vous prions Monsieur le directeur, de croire en l'assurance de notre sincère considération.

Pour **ANPER**

Le représentant du groupe local Pyrénées

Jean pierre JENN

615 route de Revel 31450 ODARS